
Arrondissement de BETHUNE

du Conseil communautaire

COMMUNAUTE ---ooOoo---
D'AGGLOMERATION
DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS-LYS ROMANE

*Le mercredi 17 mai 2017, à 18 H 30, le Conseil communautaire s'est réuni, en l'Hôtel Communautaire, sous la Présidence de Monsieur **Alain WACHEUX**, Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane en suite d'une convocation en date du jeudi 11 mai 2017 dont un exemplaire a été affiché à l'Hôtel Communautaire.*

ETAIENT PRESENTS :

WACHEUX Alain, Président,

LEFEBVRE Nadine, COPIN Léon, TASSEZ Thierry, NAPIERAJ Jacques, DELELIS Bernard, MOREAU Pierre, MARCELLAK Serge, GAQUERE Raymond, COFFRE Marcel, LEVENT Isabelle, DELAHAYE Gérard,

Vice-présidents,

ANDREOTTI Patrice, ATTAGNANT Marianne, BAROIS Pascal, BERRIER Philibert, BEVE Jean-Pierre, BOUTON Marie-Thérèse, BOUVART Guy, BUIRETTE Colette, CANLERS Guy, COCQ Bertrand, COURTOIS Jean-Louis, DAUTRICHE Micheline, DECOURCELLE Catherine, DEFOSSEZ Paul-André, DELABRE Hervé, DELETRE Bernard, DELEVAL Eric, DELHAYE Nicole, DELOMEZ Daniel, DELVILLE David, DENDIEVEL Robert, DEPREZ AUDEBERT Marguerite, DEROUBAIX Hervé, DISSAUX Thierry, DRUMEZ Philippe, DUHAMEL Annick, DUPONT Yves, DUQUENNE Nathalie, ELAZOUZI Hakim, FIANCETTE Christophe, FLAHAUT Jacques, FLAJOLET André, FLAJOLLET Christophe, FLAN Emile, FLINOIS René, GUISLAIN Arnaud, HENNEBELLE André, HOCQ René, IMBERT Jacqueline, KALEK Marylène, LAMARE-CRAPART Josiane, LAVERSIN Corinne, LECLERCQ Odile, LECOMTE Maurice, LECONTE Maurice, LELONG Alain, LEROY Michel, LEVEUGLE Emmanuelle, LIEVEN Ronald, LOISON Jasmine, MACKE Jean Marie, MARTIN René, MICHAUX Alain, MINIOT Jacques, MOREAU Nathalie, NAGLIK Edouard, OGIEZ Gérard, PATRON Severine, PEDRINI Léo, PICQUE Arnaud, POMART Jean-Hugues, PROOT Janine, PRUVOST Marcel, QUESTE Dominique, RAOULT Philippe, ROGER Roland, ROJEWSKI-MALECKI Marie-Thérèse, RUS Ludivine, SELIN Pierre, SGARD Alain, SOUILLIART Virginie, STACHOWIAK Sylviane, STANISLAWSKI Nathalie, SWITALSKI Jacques, TIRLOIR Serge, VALET Roger, VASSEUR Corinne, VIVIEN Michel,

Conseillers communautaire titulaires,

LEFEBVRE Guy, BOUCHE Cathy, MATTON Claudette, BACHELET Jean-Pierre, WYNNE Pierre,

Conseillers communautaire suppléants,

PROCURATIONS :

NEVEU Jean donne procuration à LECLERCQ Odile, COURTOIS Jean-Marie donne procuration à DELOMEZ Daniel, PROTIN Marie-Andrée donne procuration à WACHEUX Alain, HANNEBICQ Franck donne procuration à FLAJOLET André, MALBRANQUE Gérard donne procuration à GAQUERE Raymond, CHRETIEN Bruno donne procuration à TASSEZ Thierry, , CAUWET Philippe donne procuration à DELABRE Hervé, VERDOUCQ Gaëtan donne procuration à LEFEBVRE Nadine, DUCROCQ Alain donne procuration à PRUVOST Marcel, LEMAITRE Claude donne procuration à MINIOT Jacques, DELECOURT Dominique donne procuration à DRUMEZ Philippe, FIGENWALD Arnaud donne procuration à LEVEUGLE Emmanuelle, BLONDEL Bernard donne procuration à COFFRE Marcel, JOLY Alain donne procuration à ANDREOTTI Patrice, GIBSON Pierre-Emmanuel donne procuration à IMBERT Jacqueline, MASSE BOURY Annie donne procuration à Alain MICHAUX, DEREUMETZ Nathalie donne procuration à DISSAUX Thierry, LEFEBVRE Daniel donne procuration à ROJEWSKI Marie-Thérèse, GLUSZAK Franck donne procuration à FLINOIS René,

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

*BLONDEL Bernard, DELCROIX Daniel, GACQUERRE Olivier, MILOSZYK Philippe,
Vice-présidents,*

BECQUART Gladys, BERTOUX Maryse, CAILLIAU Bernard, CARNEAUX Yvette, CASTELL Jean-François, CAUWET Philippe, CHRETIEN Bruno, CLAIRET Dany, CLEMENT Jean-Pierre, COCQ Marcel, COUROUBLE Xavier, COURTOIS Jean-Marie, DAEMS Frédéric, DAGBERT Michel, DEGREAUX Jeremy, DELANNOY Alain, DELECOURT Dominique, DEREUMETZ Nathalie, DESSE Jean-Michel, DOUVRY Jean-Marie, DUCROCQ Alain, DUHAMEL Marie-Claude, DUPONT Jean-Michel, FIGENWALD Arnaud, FONTAINE Joëlle, FOUCAULT Gérard, GAROT Line, GIBSON Pierre-Emmanuel, GLUSZAK Franck, GREGORCIC Boris, GUYOT Ludovic, HANNEBICQ Franck, HERBAUT Jacques, HOLVOET Marie-Pierre, JOLY Alain, KACZMAREK Ceslas, LADEN Jacques, LAQUAY-DREUX Valérie, LECAE Elodie, LEFEBVRE Anne-Marie, LEFEBVRE Daniel, LEMAITRE Claude, LEMOINE Jacky, MALBRANQUE Gérard, MANTEL Bernard, MARTEL Jean Jacques, MASSART Yvon, MASSE BOURY Annie, MELLICK Jacques, NEVEU Jean, PHILIPPE Danièle, POTEAU-FLOTAT Nelly, PROTIN Marie-Andrée, ROUX Bruno, SAINT-ANDRE Stéphane, SEULIN Jean-Paul, TAILLY Gilles, VERDOUCQ Gaëtan, VINCENT Claudine, WALLET Frédéric,

Conseillers communautaire titulaires,

Madame RUS LUDIVINE est élue Secrétaire,

La séance est ouverte,

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane,

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
17 mai 2017

ATTRACTIVITE ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
PLAN LOCAL D'URBANISME/PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

BILAN DE LA CONCERTATION SUR LE PROJET DE PLAN LOCAL
D'URBANISME - COMMUNE DE NEUVE-CHAPELLE

Monsieur le Président expose à l'Assemblée les éléments suivants:

« Le Projet de Plan local d'urbanisme de la commune de Neuve-Chapelle a été arrêté par le Conseil municipal en date du 29 septembre 2016. Il convient à ce stade de la procédure, de faire le bilan de la concertation menée par la commune.

Suite à la fusion intervenue le 1^{er} janvier 2017, c'est désormais la Communauté d'agglomération qui est compétente en matière de PLU, et qui à ce titre, peut poursuivre la procédure de révision du Plan d'occupation des Sols, valant prescription d'un Plan Local d'Urbanisme engagée.

Par délibérations du Conseil municipal du 24 janvier 2017 et du Conseil communautaire du 8 février 2017, il a été décidé la poursuite de cette procédure par la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane.

Les modalités de la concertation offerte au public pour s'exprimer sur le projet ont été les suivantes :

- Mise à disposition en mairie des documents de travail et d'un registre tout au long de l'étude et jusqu'à l'arrêt du projet,
- Affichage de la convocation du conseil municipal du 16 février 2015 au cours duquel la prescription de l'élaboration du PLU a été votée,
- Affichage de la délibération de prescription de la procédure du 16 février 2015 pendant toute la durée des études et mention dans la Voix du Nord,
- Affichage de la convocation du conseil municipal du 29 septembre 2015 au cours duquel le dossier de PLU a été arrêté,
- Installation des éléments sur un panneau d'information en mairie depuis mars 2015,
- Edition d'un bulletin municipal,
- Parution d'un article dans la Voix du Nord en mars 2015,
- Organisation d'une réunion publique le 28 septembre 2016,
- Possibilité d'écrire à M. le Maire,
- Possibilité de rencontrer M. le Maire dans le cadre de ses permanences.

Grâce à la mise en œuvre de l'ensemble de ces modalités, les habitants ont pris connaissance du dossier en mairie et ont pu s'exprimer ; on peut noter notamment que :

- La commune a reçu deux courriers dans le cadre de la procédure d'élaboration du PLU concernant la constructibilité de parcelles.
- Monsieur le Maire a reçu six personnes au cours de rendez-vous particuliers, principalement sur le sujet de la constructibilité de leurs parcelles.
- Une réunion publique s'est tenue le 28 septembre 2016, réunissant environ 50 personnes et permettant de détailler les dispositions du projet de PLU.

Vu l'avis favorable émis par le groupe de travail PLU, réuni le 3 mai 2017,

Il est proposé à l'Assemblée de confirmer que la concertation s'est déroulée conformément aux modalités fixées par la délibération du Conseil municipal de Neuve-Chapelle du 16 février 2015 et de tirer le bilan de la concertation tel que présenté par Monsieur le Président. » |

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer,

Sur proposition de son Président,
Le Conseil communautaire,
Vu l'avis favorable du Bureau,
A la majorité absolue,

CONFIRME que la concertation relative au projet de P.L.U. de la commune de Neuve-Chapelle s'est déroulée conformément aux modalités fixées par la délibération du Conseil municipal de Neuve Chapelle du 16 février 2015.

TIRE le bilan de la concertation tel qu'il a été présenté par Monsieur le Président.

INFORME que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la collectivité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé au registre des délibérations les membres présents,
Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **19 MAI 2017**
Et de la publication le : **19 MAI 2017**
Par délégation du Président,
Le Conseiller délégué,

Par délégation du Président,
Le Conseiller délégué,



BAROIS Pascal



BAROIS Pascal

